

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/261  
20 juin 2011

(11-3030)

---

## Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

### PROPOSITIONS DE RÉVISION DE L'ACTION NUMÉRO SIX DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NORMES SPS PRIVÉES AU COMITÉ SPS (G/SPS/W/256)

1. Le Groupe de travail spécial des normes SPS privées a finalisé ses travaux sur l'identification des "Actions possibles du Comité SPS en ce qui concerne les normes privées liées aux mesures SPS" et a présenté son rapport au Comité SPS en mars 2011. Le rapport du Groupe de travail figure dans le document G/SPS/W/256.

2. À sa réunion de mars 2011, le Comité a adopté les actions n° 1 à 5 (G/SPS/55) et a décidé de revenir sur l'action n° 6 après la présentation de propositions de révision pour le 29 avril 2011.

3. Les Membres ont proposé les modifications ci-après pour l'action n° 6 (présentée dans le document G/SPS/W/256):

**Action n° 6: Les Membres sont encouragés à échanger, en dehors des sessions formelles et informelles du Comité SPS, des renseignements pertinents au sujet des normes SPS privées afin de mieux comprendre et de mieux connaître leurs points de comparaison et leurs liens avec les normes internationales et les réglementations gouvernementales, sans préjudice des différents points de vue des Membres concernant la portée de l'Accord SPS.**

24. Les Membres ont soulevé un certain nombre de problèmes au sujet des normes SPS privées, y compris:

- l'absence de fondement scientifique pour les prescriptions;
- les écarts par rapport aux normes internationales ou aux prescriptions officielles des pouvoirs publics (par exemple pour ce qui est des limites maximales de résidus);
- la multiplicité des normes et l'absence d'harmonisation entre elles;
- les coûts de mise en conformité et de certification, en particulier lorsqu'il y a une multitude de normes;
- l'absence de transparence, de mécanismes de consultation et de mécanismes de recours;
- les procédures opérationnelles prescriptives, et non fondées sur les résultats, requises par les normes privées, qui ne tiennent pas compte de la notion d'équivalence; et
- l'effet disproportionné sur les petits et moyens producteurs/exportateurs des pays en développement.

25. Un certain nombre d'aspects positifs ont également été mentionnés, y compris:

- la facilitation de la mise en conformité avec les normes nationales et internationales, lorsque les systèmes privés sont fondés sur ces normes et donnent des indications détaillées sur cette mise en conformité;
- le développement des meilleures pratiques et de la productivité;
- l'amélioration de la réputation des marques et la facilitation de l'accès aux marchés et au crédit; et
- la capacité de traiter rapidement les risques apparus, de combler les lacunes et d'ouvrir la voie à l'adoption ultérieure de normes internationales.

26. Afin d'améliorer la compréhension et la connaissance des normes internationales, gouvernementales et privées liées aux questions SPS sans que cela ne représente une charge excessive, les Membres et les observateurs sont encouragés à échanger des renseignements pertinents sur ce sujet, ~~y compris en marge des réunions du Comité SPS~~. Ces échanges pourraient inclure des communications écrites ou orales sur toutes conférences ou études pertinentes concernant les normes SPS privées ou l'expérience concrète d'exportateurs relative au respect de ces normes.<sup>1</sup>

~~27. De plus, il pourra être demandé au Secrétariat d'organiser des séances d'information<sup>2</sup> avec les parties prenantes pertinentes, y compris les organisations internationales; les entités qui mettent au point, adoptent et certifient les normes privées<sup>3</sup>; ainsi que les producteurs et/ou les exportateurs qui doivent satisfaire à ces normes. Ces séances pourraient offrir aux Membres intéressés l'occasion d'attirer l'attention sur les problèmes mentionnés au paragraphe 24 et de suivre les derniers faits nouveaux dans un domaine en pleine évolution. Afin de faciliter la participation d'un plus grand nombre de délégations, ces séances pourraient coïncider avec les réunions du Comité SPS. Toutefois, il convient de souligner que ni les Membres ni le Secrétariat de l'OMC ne cautionneraient ni ne soutiendraient aucune entité particulière qui participerait à ces séances.~~

---

<sup>1</sup> Par exemple, la distribution d'une communication de la Suisse intitulée "Les normes volontaires" (G/SPS/GEN/967) et d'une note d'information de l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (GFSI) par le Secrétariat (G/SPS/GEN/1004).

~~<sup>2</sup> Les réunions d'information antérieures sont notamment la Réunion d'information du FANDC sur les normes privées: ([http://www.wto.org/french/tratop\\_f/sps\\_f/private\\_standards\\_june08\\_f/private\\_standards\\_june08\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/private_standards_june08_f/private_standards_june08_f.htm)) et la Réunion d'information informelle conjointe CNUCED/OMC sur les normes privées: ([http://www.wto.org/french/tratop\\_f/sps\\_f/private\\_standards\\_june07\\_f/private\\_standards\\_june07\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/private_standards_june07_f/private_standards_june07_f.htm)).~~

~~<sup>3</sup> Les invités potentiels pourraient être, notamment, des représentants de l'ISO, de l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (GFSI), de GlobalGAP, de Chile GAP, de New Zealand GAP, de Thailand GAP et de la SSAFE.~~